



Les collègues,

Le 16 février, nous vous informions de l'engagement d'un référé devant le TA face au refus de la Direction régionale d'engager l'enquête immédiate suite à danger grave et imminent dans la Marne, préférant ainsi continuer à couvrir une organisation pathogène du travail et une encadrante la mettant en œuvre.

**L'ordonnance est tombée hier, et elle est sans appel (extrait joint) : l'administration est condamnée, la décision du Directeur régional refusant l'enquête est suspendue et le juge enjoint le Direccte à revoir sa copie sous huitaine !**

Nul doute que l'enquête au sein de l'UD de la Marne aura bien lieu. Comme nous allons nous en ouvrir également par voie de communiqué de presse, Nous nous félicitons ce jugement tout autant que nous le regrettons. Devoir saisir les tribunaux pour simplement pouvoir conduire une enquête au sein même du service de la prévention des risques, de la santé et de la sécurité de nos collègues en dit long sur l'état de délabrement des services du Ministère du travail dans le Département de la Marne et la région Grand Est.

Souhaitons que l'arrivée d'un nouveau directeur régional modifie les pratiques de notre administration !

Vos organisations syndicales CGT SUD FO FSU